

# Emmanuel Macron propose d'ouvrir les référendums "aux questions sociétales"

**France** Le président de la République veut en parler avec les leaders des partis politiques. Est-il sincère ?

Laure de Charette  
Correspondant en France

Êtes-vous pour ou contre l'entrée sur le sol français d'un nombre plus important d'immigrés ? "Êtes-vous pour ou contre l'aide active à mourir ?" Voilà des questions que le président de la République ne peut pas poser directement aux Françaises et aux Français, car la Constitution ne l'y autorise pas. Et c'est bien ce qui chiffonne Emmanuel Macron. Le chef de l'État a convié les différents responsables des partis politiques à une nouvelle réunion à Saint-Denis ce vendredi 17 novembre pour parler, outre d'actualité internationale, de son envie d'élargir le champ du référendum aux "questions sociétales" comme la fin de vie ou l'immigration. "Nos concitoyens souhaitent aujourd'hui être mieux associés aux grands choix de la Nation", leur a-t-il écrit, en soulignant que "cet instrument démocratique n'a pas été utilisé depuis plus de vingt ans" (18 ans, exactement, avec le référendum sur le traité constitutionnel européen, NdIR).

Las pour le président Macron, les leaders du Parti socialiste (PS), de La France insoumise et du parti Les Républicains (LR) ont chacun invoqué une bonne raison pour bouder le rendez-vous. Ce sont pourtant eux qui ne cessent de réclamer davantage de consultation des Français – les socialistes plébiscitent depuis longtemps un accès facilité au référendum d'initiative partagée (RIP) et Les Républicains rêvent d'un référendum sur l'immigration. Peut-être ne croient-ils pas à la sincérité d'Emmanuel Macron, président réputé

jupitérien soudain soucieux d'interroger ses concitoyens ? Possible. Et ils ne sont pas les seuls.

**"Un leurre" brandi par le Président ?**

"La stratégie d'Emmanuel Macron n'est pas claire. Son projet d'élargir le champ du référendum semble inabouti. Il se peut qu'il lance un ballon d'essai pour observer les réactions générées ou qu'il brandisse l'idée du référendum comme un leurre pour se sortir de l'impasse politique dans laquelle il se trouve", estime Olivier Rouquan, enseignant-chercheur en sciences politiques et chercheur associé au Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques. Après tout, poursuit le constitutionnaliste, "c'est ce qu'a fait François Mitterrand après la grande manifestation pour l'école libre en 1984 en proposant soudain d'élargir le champ du référendum aux libertés publiques, avant de rétro-pédaler".

Ce n'est pas la première fois que le chef de l'État agite la possibilité d'un vote populaire, sans y donner suite. En 2017, il annonçait une réforme des institutions par référendum; en 2018, il imaginait répondre à la crise des gilets jaunes par le même procédé avant de préférer un grand débat; en 2020, il annonçait la tenue d'une consultation afin d'introduire une référence à l'environnement dans l'article premier de la Constitution... "A-t-il cette fois réellement la volonté d'aller jusqu'au bout ? Je ne pense pas", analyse Olivier Rouquan.

**Opération risquée**

Quand bien même il voudrait interroger les Français sur des sujets aussi sensibles et clivants que le suicide assisté et l'immigration, pas sûr

qu'il le puisse. "Pour qu'un référendum soit convoqué et que le peuple puisse se prononcer, l'Assemblée nationale et le Sénat doivent s'accorder sur un texte identique, à la virgule près", prévient Daniel Boy, directeur de recherche à Sciences Po. Si par miracle ils y parviennent, "Emmanuel Macron devrait s'impliquer dans la campagne et mouiller la chemise, pas comme en 2022 pour sa réélection", renchérit Olivier Rouquan.

L'opération serait en outre "risquée" à ses yeux. "Si les Français votent non, on voit mal comment le président terminerait son mandat, sans majorité absolue et après un référendum perdu. Cela abîmerait les institutions..." Pour mémoire, sur les dix référendums organisés depuis 1958 et l'instauration de la V<sup>e</sup> République, le "non" l'a emporté à deux reprises (en 1969 au sujet de la rénovation du Sénat et la création de régions, entraînant la démission de Charles de Gaulle, et en 2005 pour le traité constitutionnel européen).

Le chef de l'État veut également se pencher sur le référendum d'initiative partagée. Introduit en 2008, opérationnel depuis 2015, il n'a jamais abouti, les deux seules tentatives menées – dans l'espoir de restaurer l'impôt de solidarité sur la fortune et stopper la privatisation du groupe Aéroports de Paris – ayant échoué. Emmanuel Macron veut simplifier son utilisation. Il propose notamment d'abaisser à un million d'électeurs le seuil pour permettre son organisation (contre près de 5 millions actuellement) et à 93 le nombre de parlementaires requis (contre 185). Mais tout cela ne sera discuté à Saint-Denis qu'en comité réduit. À croire qu'entre le Président et ses principaux opposants, l'heure n'est pas vraiment à la consultation...

*"Il se peut qu'il lance un ballon d'essai pour observer les réactions ou brandisse l'idée du référendum comme un leurre pour se sortir de l'impasse politique dans laquelle il se trouve."*

**Olivier Rouquan**  
Chercheur en sciences politiques



Le président français Emmanuel Macron, dans le nord de la France, frappé par les inondations.